

**DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU
25 JANVIER 2023**

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 03/02/2023
Document affiché à la Mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 03/02/2023

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Île Gloriette - BP 2411 - 44041 NANTES Cedex 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 Janvier 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés :

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023JANV-01	ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE 15122022	Adopté à l'unanimité
2023JANV-02	MOTION OUVERTURE HALTE FERROVIAIRE PFV	12 POUR 1 ABSTENTION
2023JANV-03	CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS ÉOLIENS	12 POUR 1 ABSTENTION
2023JANV-04	SALLE COMMUNALE -CONDITIONS DE LOCATION ET TARIF	Adopté à l'unanimité
2023JANV-05	PRIX DE VENTE DES PARCELLES DANS LE LOTISSEMENT « LES VIGNES » TRANCHE 4	Adopté à l'unanimité
2023JANV-06	LOTISSEMENT T3 - PRIX DE VENTE DES PARCELLES N° 10 ET 13	Adopté à l'unanimité
2023JANV-07	DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER



Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Petosse - petosse.fr - et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **03 février 2023**.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2023

N° : 2023-JANV-01

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 13

Date de la convocation : 20/01/2023

Objet de la délibération : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Le 25 janvier 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés :

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 20 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2023

N° : 2023-JANV-02

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 13

Date de la convocation : 20/01/2023

Objet de la délibération : MOTION RELATIVE A L'OUVERTURE D'UNE HALTE FERROVIAIRE DU PAYS FONTENAY-VENDEE

Le 25 janvier 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés :

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

CONSIDÉRANT les orientations en faveur de l'amélioration de l'offre de mobilités en sud-est Vendée inscrites aux documents stratégiques tels que le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Pays-de-la-Loire, le Schéma de cohérence territoriale du sud-est Vendée ou encore le Plan Climat Air Energie Territorial,

CONSIDÉRANT que le développement du service de transport public ferroviaire de voyageurs est un enjeu majeur dans la politique de développement et d'aménagement du territoire,

CONSIDÉRANT l'impact positif des politiques de transport collectif de voyageurs sur la réduction des pollution et émission de gaz à effet de serre, inscrits dans les orientations des documents directeurs des collectivités,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Communauté de communes dans l'étude de mobilité sur l'axe ferroviaire La Rochelle – La Roche-sur-Yon, aux côtés des Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire et des intercommunalités concernées et sa volonté de développer une offre ferroviaire en Sud-Est Vendée,

CONSIDÉRANT les enjeux que la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée attache à l'ouverture d'une halte ferroviaire « Fontenay-Velluire » desservant l'ensemble du bassin de vie du Sud-Est Vendée qui compte plus de 60.000 habitants.

CONSIDÉRANT que la réouverture d'une halte ferroviaire aux Velluire-sur-Vendée, entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon, et plus largement entre Nantes et Bordeaux, contribuera à l'attractivité de l'ensemble du bassin d'emplois de Fontenay-le-Comte et offrira une alternative crédible aux déplacements du quotidien reposant aujourd'hui uniquement sur la voiture individuelle.

CONSIDÉRANT que le projet de desserte du territoire par une nouvelle offre ferroviaire doit pouvoir s'inscrire dans la dynamique économique du bassin fontenaisien, au cœur de la liaison entre les Pays de la Loire et la Nouvelle Aquitaine, et de l'arc Atlantique.

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le
ID : 085-218501740-20230125-2023JANV02-DE

CONSIDÉRANT l'engagement de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et de la commune des Velluire-sur-Vendée située au carrefour des 3 intercommunalités du Sud-Vendée à participer à l'aménagement de la liaison Fontenay-le-Comte – les Velluire-sur-Vendée pour faciliter l'accès à la halte ferroviaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour 12 Voix et 1 abstention (Christian BOUGUÉ) :

- **DEMANDE** que l'offre de développement de la ligne ferroviaire Nantes - Bordeaux intègre la création d'une offre périurbaine incluant la réouverture de la halte ferroviaire de Fontenay-Velluire.
- **DEMANDE** que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée poursuive son engagement dans le cadre de sa compétence mobilité, à participer, aux côtés de la Région des Pays de la Loire, à l'étude et à la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les liaisons entre la gare de Fontenay-Velluire et le bassin d'emplois, de développer l'intermodalité, notamment à travers la création d'une maison des mobilités, les liaisons douces, le covoiturage, etc.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2023

N° : 2023-JANV-03

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 13

Date de la convocation : 20/01/2023

Objet de la délibération : CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS ÉOLIENS

Le 25 janvier 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés :

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Monsieur le Maire explique que, suite au développement éolien ces dernières années sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée, les élus de la Communauté de communes ont engagé une réflexion pour accompagner et maîtriser ce développement sur le territoire.

Plusieurs réunions de travail ont été réalisées, incluant des témoignages d'experts, des visites d'observation du paysage et des moments d'échanges collectifs.

Cette réflexion a permis de faire émerger 5 grands principes, constituant la « charte du développement des projets éoliens » :

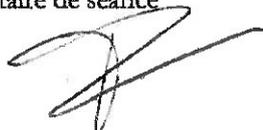
- ✓ Respect des zones d'implantation,
- ✓ Transparence et concertation tout au long du projet,
- ✓ Évitement, réduction et compensation des impacts du projet,
- ✓ Financement et fiscalité territorialisés,
- ✓ Maîtrise de l'avenir des parcs existants.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de la « Charte du développement des projets éoliens », et demande au Conseil de se prononcer sur celle-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire, ÉMET un AVIS FAVORABLE à cette Charte avec 12 voix Pour et 1 Abstention (Yves-Marie BOUCHER).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2023

N° : 2023-JANV-04

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 13

Date de la convocation : 20/01/2023

Objet de la délibération : SALLE COMMUNALE - CONDITIONS DE LOCATION ET TARIFS

Le 25 janvier 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louise, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés :

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

M. le Maire souhaiterait revoir les conditions d'utilisation de la salle communale de l'Aubrière pour les Associations et propose au Conseil, d'accorder une gratuité par an, pour les associations communales d'intérêt public local, hors consommations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'accorder une gratuité par an pour les Associations Communales d'intérêt public local, les consommations d'électricité, gaz et eau restant à leur charge,
- ✓ **DÉCIDE** de modifier les tarifs suivants, applicables aux conventions signées après le 25 janvier 2023 :

Consommations	
	Tarifs facturés location
EAU	5 € / jour (forfait)
ÉLECTRICITÉ	0,40 € / KWH
GAZ/Kg	1,50 €

- ✓ **DIT** que le prix des consommations pourra être révisé au moment de l'élaboration de la facture.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2023

N° : 2023-JANV-05

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 13

Date de la convocation : 20/01/2023

Objet de la délibération : PRIX DE VENTE DES PARCELLES DANS LE LOTISSEMENT « LES VIGNES » TRANCHE 4

Le 25 janvier 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés :

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2021NOV-64 : Modification de la superficie à commercialiser, engendrant un nouveau prix de revient

Les travaux d'aménagement du Lotissement « Les Vignes » Tranche 4 vont bientôt débuter.

Monsieur le Maire propose de valider un prix de vente au m² pour les parcelles de la tranche 4 du Lotissement « Les Vignes ».

Le montant de l'opération s'élèverait à 376 509 TTC pour une superficie à commercialiser de 13 131 m² (22 lots), ce qui correspond à un prix de revient à 28,67 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** le prix du m² à la vente, pour les parcelles du Lotissement « Les Vignes » Tranche 4, à **31 € TTC**,
- ✓ **DIT** que les pièces administratives seront déposées à l'office notarial SELARL Hélène AUVINET et Manuela CHATEIGNER à l'Herminault (85)
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2023

N° : 2023-JANV-06

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 13

Date de la convocation : 20/01/2023

Objet de la délibération : LOTISSEMENT « LES VIGNES » T3 : PRIX DE VENTE DES PARCELLES N° 10 ET 13

Le 25 janvier 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés :

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Monsieur le Maire souhaite relancer la communication pour la vente des parcelles n°10 et n°13, sur le lotissement « Les Vignes » T3.

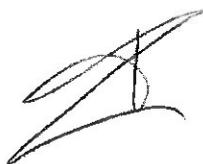
Il propose, pour une meilleure visibilité et publicité, de mettre un panneau d'affichage sur chacune avec le prix du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** le Maire à afficher, sur chacune des 2 parcelles, le prix de vente, soit :
 - 19 990 € TTC pour le lot 10 (707 m²)
 - 25 000 € TTC pour le lot 13 (885 m²)
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente de ces lots.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2023

N° : 2023-JANV-07

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 13

Date de la convocation : 20/01/2023

Objet de la délibération : **DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023**

Le 25 janvier 2023 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés :

Secrétaire de séance : PELLETIER Claude

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), une subvention dédiée à la rénovation énergétique peut être octroyé pour l'année 2023.

Considérant que les travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie peuvent entrer dans ces critères, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter ce projet au titre de la DETR 2023.

Le Maire précise que l'estimatif a été réévalué par l'architecte, suite à des nouveaux éléments techniques et des modifications du projet, à 363 786,00 € HT, suivant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
MOE / Bureau de contrôle	34 000,00 €	Subvention Préfecture (DETR/DSIL)	218 271,60 €	60,00 %
Démolition / Gros Œuvre	50 160,00 €	Autres aides publiques obtenues (SyDEV, ADEME)	70 000,00 €	19,24 %
Couverture / Enduits extérieurs	47 850,00 €			
Electricité / Chauffage / Plomberie	55 480,00 €			
Menuiseries extérieurs et intérieurs	72 656,00 €			
Cloisons - isolations - plafonds	44 080,00 €			
Accessibilité	26 000,00 €	Sous-total	288 271,60 €	79,24 %
Carrelage / Peintures / Finitions	23 560,00 €			
Assainissement autonome	10 000,00 €	Emprunt		
		Autofinancement	75 514,40 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	75 514,40 €	20,76 %
Total dépenses	363 786,00 €	Total Recettes	363 786,00 €	100,00 %

Le Maire expose que ce projet peut être subventionné jusqu'au taux plafond de 60 % du montant HT. Le dossier doit être déposé avant le 31 janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID: 085-218501740-20230125-2023JANV07-DE

SLO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le

- ✓ **SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR 2023, pouvant aller jusqu'au taux plafond de 60 %, pour le projet cité ci-dessus.
- ✓ **AUTORISE M. le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Claude PELLETIER
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

